



En attendant que la Cour d'Appel statue sur la «récusation du juge», le procès a été reporté pour le 22 novembre.

Le rappeur Tenor était hier hier 25 octobre 2021, au Tribunal de première instance (Tpi) de Douala Bonanjo, dans le cadre de l' »affaire qui l'oppose à la famille de la défunte Erica.

C'est autour de 15 heures que l'affaire qui l'oppose au Ministère public et ayants droits d'Erika Mouliom a été appelée. Elle a aussitôt renvoyée au 22 novembre prochain, le temps que la Cour d'Appel statue sur la «récusation du juge».

La famille de la défunte Erika Mouliom avait introduit, une récusation du juge. A la requête de Jean Georges Mouliom, le papa de la jeune Erika décédée, une « requête aux fins de récusation » de madame Dibobe Epoupa Nicole Valérie, juge au Tpi de Douala-Bonanjo, a été déposée vendredi 10 septembre au secrétariat du président de ce tribunal.

En rappel, Thierry Mengoumou Ayia alias Tenor est poursuivi pour « homicide involontaire ». Il est impliqué dans un accident mortel de la circulation survenu le 15 juillet 2021. EriKa Nfia Mouliom, une jeune étudiante de l'université catholique St Jérôme de Douala, n'avait pas survécu après le choc du véhicule de l'artiste au lieu-dit Feu rouge Bessenguè, dans l'arrondissement de Douala 1er.